

Règlement particulier de la compétition

LES PLUMES DU LUB'

EDITION 2024 TOURNOI NATIONAL DE PERTUIS

1/2/3 NOVEMBRE 2024 TOURNOI

Art. 01 Le tournoi est en cours d'autorisation par la Ligue SUD Badminton sous le numéro 2400014

Art. 02 Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions de la FFBA. Ces éléments de règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points peuvent éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués. De même, en raison des règles sanitaires à appliquer éventuellement et liées à une épidémie de type Covid-19 ou autre(s), le club se réserve le droit de limiter certains accès et d'imposer des règles d'hygiène complémentaires. De plus, en accord avec les instances responsables de l'organisation de la compétition le club s'autorise à reporter la compétition afin d'en conserver l'esprit tout à la fois sportif et convivial. Un éventuel report ou une annulation avant son début sera bien entendu immédiatement suivi du remboursement total des frais d'inscriptions.

Art. 03 Tout participant au tournoi doit être en règle avec la FFBA et être en possession de sa licence à la date limite d'inscription.

Art. 04 La compétition accueille les joueurs ayant un classement de N1 à NC dans les disciplines de Simple, Double et Double Mixte. Les tableaux de simple se jouent intégralement le vendredi 01 novembre, les tableaux de double se jouent intégralement le samedi 02 novembre et les tableaux de mixte se jouent intégralement le dimanche 03 novembre. Les joueurs peuvent s'inscrire sur les 3 tableaux.

Les séries devraient être au nombre de 6 maximum, dénommées Top 1 (meilleures cotes) à Top 6 (moins bonnes cotes). Dans le but d'assurer le bon déroulement du tournoi, et en fonction du nombre de joueurs inscrits, le comité d'organisation se réserve le droit de réduire ou d'augmenter le nombre de séries mentionnées dans une ou plusieurs disciplines. Le comité d'organisation se réserve aussi le droit d'annuler un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant. Les joueurs sont affectés par le comité d'organisation dans la série adéquate en fonction de leur CPPH à la date mentionnée à l'article 8, de manière à rééquilibrer les tableaux, tout en assurant un écart de niveau raisonnable entre les cotes les plus hautes et les plus basses au sein d'une série (Ratio de 16 maximum suivant le RGC).

Art. 05 Le tournoi est autorisé aux catégories Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans pour tous les tableaux, et aux Minimes classés au minimum D9 dans les tableaux auxquels ils souhaitent participer (exemple : un minime classé D9/P10/P11 ne peut s'inscrire qu'en simple).

Pour les paires, les joueurs sont inscrits dans la série correspondant au total des points CPPH des 2 joueurs.

Les joueurs peuvent s'inscrire « au choix » en double et en double mixte sans certitude de se voir attribuer un partenaire.

Art. 06 Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il doit prévenir le club organisateur de sa non-participation et adresser au plus tard dans les 5 jours les pièces justificatives à l'adresse mail suivante : competition@sudbad.fr et au juge-arbitre de la compétition. Tout forfait, même justifié, après le tirage au sort, n'est pas remboursé, excepté si l'organisateur a pu palier au remplacement du joueur ou de la paire.

Art. 07 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.

Art. 08 Les inscriptions (20 euros pour 1 tableau, 24 euros pour 2 tableaux, 27 euros pour 3 tableaux) doivent être reçues par le comité organisateur avant le **vendredi 18 octobre 2024 à 23h59**. Elles doivent être effectuées par les clubs ou individuellement par les joueurs ET OBLIGATOIREMENT via un paiement en ligne sur le site Badnet. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente pourra être constituée en tenant compte des critères suivants par ordre de priorité :

1. Licence en règle sur le site fédéral Poona de la FFbAD au 18 octobre 2024 (date limite d'inscription).
2. Date Du règlement en ligne

Le tirage au sort des tableaux aura lieu le **dimanche 20 octobre 2024**. Les classements utilisés pour la confection des tableaux et la désignation des têtes de séries et têtes de poules sont établis en fonction du Classement Permanent par Point Hebdomadaire (CPPH) du **vendredi 18 octobre 2024**.

Tous les tableaux de simple, double et double mixte se jouent en poules.

Art. 09 Le juge-arbitre principal de la compétition est Monsieur Jean-François MATHIEU.

Art. 10 Les décisions des juges-arbitres sont sans appel. Les matchs, disputés en 2 sets gagnants de 21 points, sont en auto-arbitrage. Certains matchs peuvent être arbitrés si les conditions le permettent. Le juge-arbitre peut faire appel à un joueur libre pour compter les points ou faire juge de ligne, si besoin.

Art. 11 Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs articles de ce règlement.

Art. 12 Les horaires diffusés avant la compétition le sont à titre indicatif.

Art. 13 Dans certaines salles, des éléments suspendus peuvent être situés en-dessous de la hauteur réglementaire. Au service, un volant touchant l'un de ces éléments est considéré comme « let ». Si au troisième service le volant touche à nouveau l'obstacle, il est considéré « faute ». En dehors de ce cas, tout volant touchant un tel élément ou l'infrastructure de la salle est considéré comme « faute ».

Art. 14 Tout joueur doit être présent dans la salle une heure avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition peut ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition doit impérativement le signaler au juge-arbitre et à la table de marque.

Art. 15 Le coaching est autorisé dès lors que le volant n'est plus en jeu.

Art. 16 L'utilisation de substances et de tous moyens interdits destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue d'une compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique ou à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports.

Art. 17 Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel de la compétition est le RSL DTL 82 et est en vente dans la salle. En cas de désaccord, le volant officiel de la compétition est utilisé . Les joueurs P et NC jouent également avec des volants en plumes.

Art. 18 Le temps minimum de repos entre les matchs est de 20 minutes.

Art. 19 Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du juge-arbitre.

Art. 20 Le temps de préparation maximum accordé sur le terrain est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après l'appel de son nom peut être disqualifié dans son tableau par le juge-arbitre.

Art. 21 Tout joueur doit se faire pointer dès son arrivée dans le gymnase chaque jour de compétition et dans chaque salle s'il est amené à en changer.

Art. 22 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

Art. 23 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs et conseillers, les organisateurs, les arbitres, les juges-arbitres. Le service médical peut être autorisé à accéder aux terrains par le juge-arbitre et lui seul.

Art. 24 Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu de l'organisation et du juge-arbitre, et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs « Art 2.14 du règlement général des compétitions. Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux mineurs se présentant sans adulte responsable à la compétition. »

Les noms et prénoms du responsable de chaque enfant, doivent être indiqués à l'inscription. Le jour de la compétition, une feuille d'émargement est à disposition à la table de marque, afin que les responsables déclarés et seulement eux, puissent signer et valider la présence et la participation de l'enfant à la compétition ainsi que la vérification de l'identité du représentant.

Art. 25 L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription d'un joueur ou joueuse qui n'a pas respecté sur une édition antérieure :

- le règlement général des compétitions (RGC),
- le règlement particulier de la compétition,
- une personne du comité d'organisation,
- ou qui a perturbé ou critiqué publiquement et sans raison avérée une ancienne édition et/ou manifesté une mauvaise attitude

Art. 26 Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors du tournoi pour ses différentes publications et communications autour du tournoi. Toute personne désirant user de son droit de s'opposer à l'utilisation de son image, doit le faire savoir lors de son pointage en arrivant dans le gymnase, auprès du comité d'organisation.

Art. 27 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autres durant toute la durée de la compétition.

Art. 28 La participation au Tournoi des Plumes du Lub' de Pertuis implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

Nota Bene : Afin de répondre au mieux à ces engagements de développement durable, le club demande à ce que les compétiteurs apportent leur vaisselle (couverts et gobelets) et privilégient le covoiturage et les mobilités douces.